

*Administration financière—Loi*

général, ne changeront pas leurs habitudes. On nous dit que le ministre confèrera le pouvoir nécessaire au contrôleur général, parce que le ministre est un homme de confiance, mais reste à savoir s'il assumera ses responsabilités. Je n'ai jamais vu un président du Conseil du Trésor démissionner; pourtant, n'importe quel président d'entreprise qui recevrait un rapport de vérificateur semblable à celui que le gouvernement a reçu, serait parti dans les 24 heures. De fait, le contrôleur général s'aventure complètement désarmé, dans la fosse aux lions.

Notre parti, tant au comité qu'à l'étape du rapport, s'est efforcé d'attacher plus de responsabilité à ce poste. Je n'ai hélas pas pu être ici à l'étape du rapport pour présenter moi-même ma motion, et je remercie mon ami d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) de l'avoir fait en mon nom. Certes, l'amendement, eût-il été accepté, n'aurait pas réglé toutes les difficultés que j'ai soulevées, mais il aurait donné au contrôleur général une certaine autorité législative, il lui aurait permis d'assumer son poste sachant que la Chambre des communes lui a confié, en vertu de la loi, la charge de s'occuper de certaines questions, comme la présentation des crédits et le contrôle réel des deniers et des biens publics, et de s'assurer que les méthodes et les bilans financiers soient conformes aux bons principes comptables et que les dépenses de fonds publics respectent les objectifs d'économie et d'efficacité. Il aurait pu veiller à l'adoption de moyens concrets destinés à mesurer l'efficacité des programmes gouvernementaux.

Une disposition de ce genre dans la loi lui aurait donné le pouvoir nécessaire de vaincre l'opposition qui se manifesterait sûrement. C'était un amendement simple et raisonnable. En fait, il contenait une phrase de plus—«et sans restreindre la généralité des dispositions qui précèdent, il exerce les devoirs et les fonctions supplémentaires que le Conseil du Trésor peut lui attribuer». Si cet amendement avait été adopté, il aurait facilité la tâche du contrôleur général. Mais il s'agit de quelque chose que le gouvernement ne peut accepter. Pourquoi pas? Parce qu'il n'a pas l'intention de changer quoi que ce soit.

Le bill dont nous sommes saisis, le poste de contrôleur général, n'est que de la poudre jetée aux yeux des Canadiens. Le gouvernement leur dit: Regardez! Nous faisons quelque chose pour essayer de dépenser vos dollars d'une manière un peu moins stupide, inefficace et inutile; nous avons nommé un contrôleur général. Absurde, monsieur l'Orateur. Le gouvernement n'a nommé qu'un sous-ministre de plus, c'est tout. La même clique reste en place pour continuer comme avant.

Le comité a proposé d'autres amendements. L'un d'eux portait sur un rapport annuel qui serait déposé devant le Parlement par le Conseil du Trésor et qui serait renvoyé à titre permanent au comité compétent. De cette façon, les députés auraient au moins l'occasion d'étudier le rapport une fois par année, d'interroger le contrôleur général et de voir où il a rencontré des résistances pour l'appuyer le cas échéant. Là encore, nous nous sommes heurtés à un mur. Le ministre a prétendu que nos traditions parlementaires ne permettaient pas qu'un comité de la Chambre ait voix au chapitre de cette façon-là. Autrement dit, on considère que ce serait de l'interventionnisme brutal de la part des députés de s'enquérir sur la façon dont les deniers publics sont dépensés. On nous a dit que c'est une prérogative des membres du Conseil du Trésor. Mais

quand le bateau s'en va à la dérive, n'espérez pas que le ministre démissionne. Pas question.

Nous avons vainement cherché au comité à faire accepter un article de révision. Nous étions d'accord avec le vérificateur général qu'il fallait suppléer à l'absence de contrôles financiers au sein de l'administration gouvernementale, mais nous nous sommes également aperçus que la solution proposée ne réglait pas le problème. Les possibilités d'échec sont là. Et il se peut que cela coûte beaucoup trop cher. Après tout, si l'on crée un autre organisme central pour contrôler une entreprise aussi vaste, cela peut limiter la liberté d'action du gouvernement. Ce nouvel appareil bureaucratique pourrait avoir ses propres faiblesses, aussi nous pensons plus prudent, lorsqu'on crée un nouvel organisme, une nouvelle structure ou une nouvelle méthode, de le faire seulement pour une période limitée de cinq ans, huit ans, ou dix ans par exemple, afin qu'au bout d'un certain temps la Chambre des communes puisse revoir ce qu'elle a fait il y a, disons, cinq ans et examiner si les rouages mis en place fonctionnent, s'ils doivent continuer à fonctionner ou s'il y a lieu de les abandonner ou de les modifier. Nous devrions examiner la chose au bout d'un certain temps. Selon moi, c'est la seule façon sensée de procéder.

● (2112)

Toutefois, là encore nous nous heurtons à une certaine résistance de la part du gouvernement et du ministre. Le ministre a déclaré que le gouvernement ne pouvait tolérer que le Parlement s'ingère ainsi dans les activités du gouvernement car, après tout, le Parlement n'en a pas le droit; le Parlement doit s'occuper de ses propres affaires. J'ai toujours cru que le Parlement était justement là pour s'occuper du gouvernement mais, apparemment, des députés d'en face ne sont pas de cet avis.

C'est donc avec une certaine tristesse que je vois ce bill sur le point de franchir cette dernière étape. En fait, ce bill ne rime à rien. Il nomme un autre sous-ministre et rien de plus. Nous ne pouvons évidemment pas nous opposer à rien et nous ne pouvons donc pas nous opposer à ce bill, mais j'espère que le public canadien n'ira pas s'imaginer que cette mesure répond aux observations du vérificateur général à l'égard de la qualité du contrôle financier et de la gestion de l'argent des contribuables canadiens, car il n'en n'est rien. C'est une mesure inutile qui ne règle nullement les problèmes exposés par le vérificateur général il y a trois ans et qui existent toujours. Compte tenu du taux élevé d'imposition au Canada et des sommes énormes qui sont gaspillées à cause de méthodes inefficaces, il est vraiment tragique que nous ayons un gouvernement qui fasse montre d'autant d'inconscience.

Pour conclure, laissez-moi répéter que de notre côté, nous adressons tous nos vœux de succès au contrôleur général. Pour autant que je connaisse ses antécédents, il s'agit d'une personne de la plus haute compétence et qui sera peut-être capable de surmonter les obstacles qu'on jettera en travers de son chemin. Je ne suis guère optimiste à cet égard. Si j'étais enclin à parier, je parierais qu'il va échouer. Je regrette que de notre côté de la Chambre nous n'ayons pas eu la possibilité de lui donner tout le soutien législatif nécessaire pour qu'il puisse s'attaquer aux racines du mal et améliorer la qualité de la gestion et du contrôle financier au sein du gouvernement fédéral. Cependant, tant que le premier ministre (M. Trudeau) n'aura pas rassemblé tout ce qui lui reste de courage pour